



Policy 17.5

COLONEL COMMANDANTS AND NATIONAL PRESIDENTS' SCHOLARSHIP

Created by the Army Cadet Foundation: Oct 2020
Approved by NC: Dec 2020
Revised March 2021

Introduction

1. Established in 2020, the Colonels Commandant and National Presidents' Scholarship provides scholarships to deserving Army Cadets undertaking post-secondary studies at accredited colleges and universities. The scholarship was created by the Army Cadet League of Canada (ACLC) and the Army Cadet Foundation (ACF) in recognition of the outstanding efforts of former Colonels Commandant of the Royal Canadian Army Cadets (RCAC) and former National Presidents of the ACLC in their support of RCAC and the ACLC.
2. The Army Cadet Foundation was incorporated in 1986 as a not-for-profit corporation and registered with the Canadian Revenue Agency as a charity able to provide tax receipts. The Letters Patent included five objects for the Foundation, principally to support and promote the objectives of RCAC, the ACLC and the provincial Army Cadet Leagues and to raise funds, subject to the direction of the donors, to be used to support RCAC, the ACLC and the provincial leagues. The ACF ceased operations in 2020. At that time, most of the ACF's funding had been provided by Major-General Robert Meating, OMM, CD, MSM (a former Colonel Commandant RCAC) and on behalf of Colonel H.B. Eugene Lake, OMM, CD (a former National President ACLC) for the specific purpose of establishing a scholarship program in support of Army Cadets pursuing post-secondary studies leading to a degree.
3. Biographies for Major-General Meating and Colonel Lake are attached to this policy.

Donations

4. New or future donations to the Colonels Commandant and National Presidents' Scholarship may be made to the ACLC. Funds donated for the Colonels Commandant and National Presidents' Scholarship are maintained and will be maintained in the ACLC accounts as part of an internally restricted fund to only be used to fund scholarships for Army

Politique 17.5

BOURSE D'ÉTUDES DES COLONELS COMMANDANT ET DES PRÉSIDENTS NATIONAUX

Créé par la Fondations des cadets de l'Armée : Oct 2020
Approuvé par le CN: Dec 2020
Révision mars 2021

Introduction

1. Mise sur pied en 2020, la bourse d'études des colonels commandant et des président nationaux offre des bourses d'études aux cadets de l'Armée méritant qui entreprennent des études postsecondaires dans des collèges et universités accrédités conférant des diplômes. La bourse d'études a été créée par la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC) et la Fondation des Cadets de l'Armée (FCA) en reconnaissance des efforts extraordinaires des anciens colonels commandants des Cadets royaux de l'Armée canadienne (Cad RAC) et des anciens présidents nationaux de la LCAC déployés pour soutenir les Cad RAC et la LCAC.
2. La Fondation des Cadets de l'Armée a été incorporée en 1986 en tant qu'organisme à but non lucratif auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant qu'organisme de bienfaisance autorisé à émettre des reçus officiels. Les lettres patentes comprenaient cinq objets pour la Fondation, principalement pour soutenir et promouvoir les objectifs des Cad RAC, de la LCAC et les ligues provinciales des cadets, et pour recueillir des fonds, à la discrétion des donateurs, et pouvant être utilisés pour soutenir les Cad RAC, la LCAC et les ligues provinciales. La FCA a cessé ses opérations en 2020. À ce moment la plupart du financement de la FCA provenait du Major-général Robert Meating, OMM, CD, MSM (ancien colonel commandant des Cad RAC) et au nom du Colonel H.B. Eugene Lake, PMM, CD (un ancien président national de la LCAC) dans le but bien précis de mettre sur pied une bourse d'études pour les cadets qui poursuivait des études postsecondaires menant à un diplôme.
3. Les biographies du Major-général Meating et du Colonel Lake sont incluses avec cette politique.

Dons

4. Les dons, nouveaux ou futurs, à la bourse des colonels commandant et des présidents nationaux peuvent être faits à la LCAC. Les dons faits à la bourse d'études sont et seront déposés dans les comptes de la LCAC dans le cadre d'un fonds interne restreint ne devant être utilisé que pour financer les bourses d'études pour les cadets de l'Armée.



Cadets. Any interest and other income earned by funds in this internally restricted account are to be included in the Colonels Commandant and National Presidents' Scholarship.

Scholarships

5. The Colonels Commandant and National Presidents' Scholarship was created to support members of the RCAC in their pursuit of post-secondary education at an accredited college or university academic program.
6. A minimum of five (5) scholarships shall be presented annually. Each scholarship shall have a minimum value of \$1,000.

Applicants

7. All applicants must be:
 - a) A Royal Canadian Army Cadet on the date of deadline for submission; and,
 - b) Accepted in an accredited college or university program.

Application Process

8. Applications shall be submitted on-line and will be accepted annually during the period February 1st to April 30th.
9. Individual applicants are responsible for their personal on-line application. Each application shall include:
 - a) Personal contact information;
 - b) College or university acceptance letter or letter of enrolment;
 - c) Copy of their personal Cadet Information Card;
 - d) Copy of most recent educational transcript or report card, accompanied by a letter of recommendation from a Home Room Teacher or designated Counsellor;
 - e) A brief description of the degree being pursued and an explanation as to why such field of study was chosen; and,
 - f) A short narrative as to why the applicant is deserving of the scholarship based on their achievements as an Army Cadet and within their community, their goals and aspirations. The narrative should include their assessment on the value of being an Army Cadet.

Les intérêts et autres revenus générés par le fonds dans ce compte doivent être ajoutés dans la bourse d'études des Colonels commandants et des présidents nationaux.

Bourses d'études

5. La bourse d'étude des Colonels commandant et des présidents nationaux a été créée pour soutenir les membres des cadets royaux de l'Armée du Canada qui désirent poursuivre des études postsecondaires dans un collège ou une université accrédité conférant des diplômes.
6. Un minimum de cinq (5) bourses sera attribué chaque année. Chaque bourse aura une valeur minimale de 1000 \$.

Demandeurs

7. Pour être admissible un demandeur doit :
 - a) Être un cadet royal de l'Armée canadienne à la date limite du dépôt de la demande;
 - b) Être admis à un programme menant à un diplôme dans un collège ou une université.

Processus de demande

8. Les demandes doivent être soumises en ligne et seront acceptées chaque année entre le 1^{er} février et le 30 avril.
9. Les demandeurs sont responsables de leur demande en ligne. Chaque demande doit inclure :
 - a) Ses coordonnées personnelles;
 - b) Une lettre d'admission ou d'enrôlement d'un collège ou université;
 - c) Une copie de sa carte d'information personnelle de cadet;
 - d) Une copie du relevé ou du bulletin scolaire le plus récent, accompagné par une lettre de recommandation du titulaire de classe ou du conseiller;
 - e) Une brève description du diplôme recherché et une explication des raisons de ce choix de domaine d'études;
 - f) Un court texte expliquant pourquoi le demandeur mérite la bourse d'études en se basant sur ses accomplissements comme cadet de l'Armée et au sein de sa communauté, ses objectifs et ses aspirations. Le texte devrait également inclure une évaluation de la valeur d'être un cadet de l'Armée.



Selection Process

10. The ACLC's National Awards Committee shall review the applicants' submissions and recommend a minimum of five recipients to the ACLC Executive Committee for approval. For the purposes of the Colonels Commandant and National Presidents' Scholarship, if they are not already members, the current serving Colonel Commandant and Past President shall be added to the National Awards Committee as voting ex-officio members.
11. The National Awards Committee shall base its selection of the recommended recipients on the following criteria:
 - a) Academic achievement;
 - b) Army Cadet achievements, participation, attendance and length of service;
 - c) Quality of application;
 - d) Extra-curricular activities;
 - e) Cultural and geographic considerations; and,
 - f) Other considerations as determined by the Committee.
12. Based on the recommendation of the National Awards Committee, the Executive Committee will render the final decision on recipients.

Announcements and Presentations

13. The National Office shall coordinate all announcements and presentation ceremonies in collaboration with the National Cadet & Junior Canadian Ranger Support Group in accordance with the Memorandum of Understanding.
14. Whenever possible the presentation of scholarships should be conducted at the recipient's local Cadet Corps. Normally, the formal presentation of scholarships should be made by the current or a former Colonel Commandant or by the current or a former National President ACLC. If circumstances do not permit the availability of a Colonel Commandant or a National President, the presentation of the Scholarship may be made by the senior ACLC or Canadian Armed Forces member officiating at the event.
15. Each recipient shall receive a cheque and congratulatory letters from the Colonel Commandant RAC and the President ACLC.
16. Local publicity of the Colonels Commandant and National Presidents' Scholarship presentations is encouraged to support local recruiting initiatives.

Processus de sélection

10. Le Comité national des décorations et titres honorifiques de la LCAC, examinera les soumissions des demandeurs et recommandera au moins cinq récipiendaires au Comité exécutif de la LCAC pour son approbation. Pour les besoins de la bourse d'études des colonels commandants et des présidents nationaux, le colonel commandant et le président sortant actuels, s'ils ne sont pas déjà membres, seront ajoutés au Comité national des décorations et titres honorifiques en tant que membres d'office votants.
11. Le Comité national des décorations et titres honorifiques fondera sa sélection des récipiendaires recommandés sur les critères suivants :
 - a) Performance scolaire;
 - b) Performance, participation, assiduité et durée de service comme cadet;
 - c) Qualité de la demande;
 - d) Activités parascolaires;
 - e) Considérations culturelles et géographiques;
 - f) Autres considérations telles que déterminées par le Comité.
12. À la lumière de la recommandation du Comité national des décorations et titres honorifiques, le Comité exécutif rendra sa décision finale.

Annonces et présentations

13. Le Bureau national coordonnera toutes les annonces et les cérémonies de présentation en collaboration avec le Groupe de soutien national aux Cadets et aux Rangers juniors canadiens conformément au Protocole d'entente.
14. Dans la mesure du possible, la présentation des bourses d'études devrait se dérouler au corps de cadets du récipiendaire. Normalement, la présentation officielle des bourses d'études devrait être faite par le colonel commandant actuel ou passé ou le président national actuel ou passé. Si un colonel commandant ou un président national ne peut pas être présent, la présentation de la bourse d'étude pourra être faite par le membre supérieur de la LCAC ou des Forces armées canadienne qui préside la présentation.
15. Chaque récipiendaire recevra un chèque et des lettres de félicitations de la part du colonel commandant des Cad RAC et du président de la LCAC.
16. En signe de soutien aux initiatives locales de recrutement, on encourage la publicité des présentations de la bourse



17. To apply, click [here](#)

d'études des colonels commandants et des présidents nationaux.

17. Pour accéder au formulaire de demande, cliquez [ici](#)